

La délivrance de la licence Arbitre est subordonnée à la production de deux pièces majeures : la demande de licence (I) et le dossier médical (II). Vous trouverez ci-après le processus à respecter, défini au Statut de l'Arbitrage.

### I. LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE DE DEMANDE DE LICENCE

Situation de l'arbitre	Arbitre en renouvellement dans son club	Changement de statut Indépendant → Club	Changement de club **	Nouveaux arbitres
Date de demande de licence *	Du 07 Juin 2023 Au 31 Août 2023		Du 07 Juin 2023 Au 28 Février 2024	
Saisie de la demande	Dématérialisée via Footclubs			
Procédure	<ol style="list-style-type: none"> <li>1. Le club envoie un lien sur une adresse mail valide à l'arbitre, via Footclubs</li> <li>2. L'arbitre complète le formulaire en ligne en vérifiant toutes les informations demandées</li> <li>3. Le club valide la demande de licence complétée via Footclubs et <b>indique obligatoirement le motif de changement de club</b></li> <li>4. La Ligue reçoit automatiquement la notification de la part du club et contrôle la licence saisie</li> <li>5. La licence est validée par la Ligue, celle-ci apparaît en « non facturée » sur le Footclubs du club demandeur sous réserve de mise à jour médicale</li> <li>6. En cas de non-validation par la Ligue, une notification est envoyée au club avec le commentaire permettant de corriger l'envoi</li> <li><b>7. La licence est imprimée par la Ligue et envoyée par courrier au correspondant club renseigné sur Footclubs (pensez à vérifier l'adresse d'expédition)</b></li> <li>8. La licence apparaît comme validée sur le Footclubs du club demandeur</li> </ol>			

\*dates impératives pour la comptabilisation au Statut de l'Arbitrage

\*\* dans les conditions de l'article 30 du Statut de l'arbitrage ([Art.30\\_SA](#))

### II. LA PROCÉDURE ADMINISTRATIVE POUR LE DOSSIER MÉDICAL ARBITRE (DMA)

La réalisation du dossier médical appartient à l'arbitre pour des raisons de confidentialité évidentes.

Dès réception du courriel de l'instance (Ligue/District) indiquant les examens médicaux à réaliser :

1. Prendre les rendez-vous médicaux obligatoires
2. Informer l'instance de la date de réalisation des examens

Dès réception du courrier de l'instance (Ligue/District) comprenant le dossier médical arbitre :

1. Editer le dossier [ici](#)
2. Compléter l'intégralité du dossier en suivant la notice jointe [ici](#)
3. Transmettre le dossier médical complet à l'instance (Ligue/District) en fonction de sa catégorie d'arbitre
  - a. En intégrant l'ensemble des comptes-rendus d'examens
  - b. Par voie postale, sous pli confidentiel
4. L'instance (Ligue/District) enregistre la date d'envoi du dossier dans le dossier de l'arbitre.
5. L'instance (Ligue/District) transmet le dossier médical de l'arbitre à la Commission compétente
  - a. Le dossier est validé par la Commission médicale, la licence peut être éditée
  - b. Le dossier est refusé par la Commission médicale, l'instance reprend contact avec l'arbitre pour l'informer de la marche à suivre pour faire valider son dossier

**Le DMA doit être transmis au plus tôt pour permettre aux services administratifs concernés de traiter les dossiers avant la reprise des compétitions.**

Le dossier médical peut-être envoyé « incomplet » dans un premier temps, en indiquant les dates des rendez-vous à venir.

#### Coordonnées des contacts pour les arbitres de Ligue

Ligue de Football des Pays de la Loire	Service Arbitrage 172 Boulevard des Pas Enchantés 44230 Saint Sébastien sur Loire	arbitrage@lfpl.fff.fr	02.72.74.88.92
--	---	-----------------------	----------------

#### Coordonnées des contacts pour les arbitres de District

District de Loire Atlantique (44)	14 rue du Leinster – CS 44502 44245 La Chapelle sur Erdre Cedex	medicale@foot44.fff.fr	02.28.01.21.09
District du Maine et Loire (49)	4, rue Pierre de Coubertin - BP 79937 49137 Les Ponts de Cé Cedex	sdaudin@foot49.fff.fr	02.41.57.67.97
District de Mayenne (53)	91 avenue Pierre de Coubertin 53000 Laval	cda@mayenne.fff.fr	02 43 59 79 74
District de la Sarthe (72)	225 rue de Beaugé 72000 Le Mans	cda@sarthe.fff.fr	02.43.78.32.05
District de Vendée (85)	Maison des Sports 202 Boulevard Briand - CS 30175 85004 La Roche sur Yon Cedex	dossiermedical@foot85.fff.fr	02.51.44.27.31